

## COMITÉ TECHNIQUE DU 8 OCTOBRE 2021

Présidence : Madame Catherine GOURNEY-LECONTE

Membres CFDT présents : Stéphane MAZURAIS, Sophie LE PIFRE, Laurent LUCAS, Isabelle MARAINE, Gwenaël HUGUES, Valérie LAROQUE.

### COMITE TECHNIQUE DU 8 OCTOBRE 2021 DECLARATION PREALABLE DES REPRESENTANTS **CFDT**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élu.e.s, Mesdames et Messieurs les représentant.e.s de l'administration, che.è.r.e.s collègues,

Lors du Comité technique du 27 mai dernier, nous indiquions dans notre déclaration préalable que la **CFDT** continuerait à défendre l'amélioration des conditions de travail dans le dialogue.

En ce début de mandature, nous réaffirmons cette volonté de dialogue. Toutefois, quelques éléments nous interrogent déjà quant à la réelle volonté de la collectivité sur ce point.

Sur la forme, les dates et horaires du Comité technique et du CHSCT ont été modifiées de manière unilatérale. Pour les CAP, trois élus **CFDT** se sont fait éconduire en CAP A car l'Administration n'a pas pris la peine d'attendre l'heure prévue de début de réunion et l'a tenue dès que le quorum a été atteint.

Nous pouvons comprendre qu'une réunion soit reportée pour cause de problèmes d'« agenda d'élus régionaux », même si cela peut interroger sur la priorité accordée au dialogue social. Par contre, la fixation unilatérale de nouvelles dates nous pose des difficultés. Nous sommes nous aussi élus avec des engagements à respecter. Nous sommes également militants syndicaux et agents. Nous organisons nos agendas sur la base du calendrier social, co-construit chaque année avec l'Administration. Nous imposer une date non prévue c'est prendre le risque de ne pas pouvoir tenir l'instance faute de quorum.

Nous demandons à l'avenir que les nouvelles dates ou créneaux horaires fassent l'objet d'un minimum de concertation et que l'Administration prenne la peine de s'assurer des disponibilités de tous les élus, y compris ceux du personnel.

Sur le fonds, plusieurs éléments nous interrogent sur le dialogue social en ce début de mandature.

Vous sollicitez l'avis du Comité technique sur 3 projets de changement d'organigramme. Quelles suites seront données à nos éventuelles remarques et à notre vote dans la mesure où lors du dernier comité technique les représentants du personnel ont émis un avis défavorable à l'unanimité sur deux réorganisations, ce qui aurait donc dû faire l'objet d'un nouvel examen en Comité technique. Aujourd'hui, les organigrammes sont pourtant mis en œuvre et publiés sur vikings.

De la même manière, vous nous proposez de modifier le calendrier relatif aux contrats de télétravail sans qu'un bilan de la mise en œuvre du télétravail en situation normale ait pu être réalisé, sans concertation et alors que ce nouveau calendrier est déjà mis en œuvre.

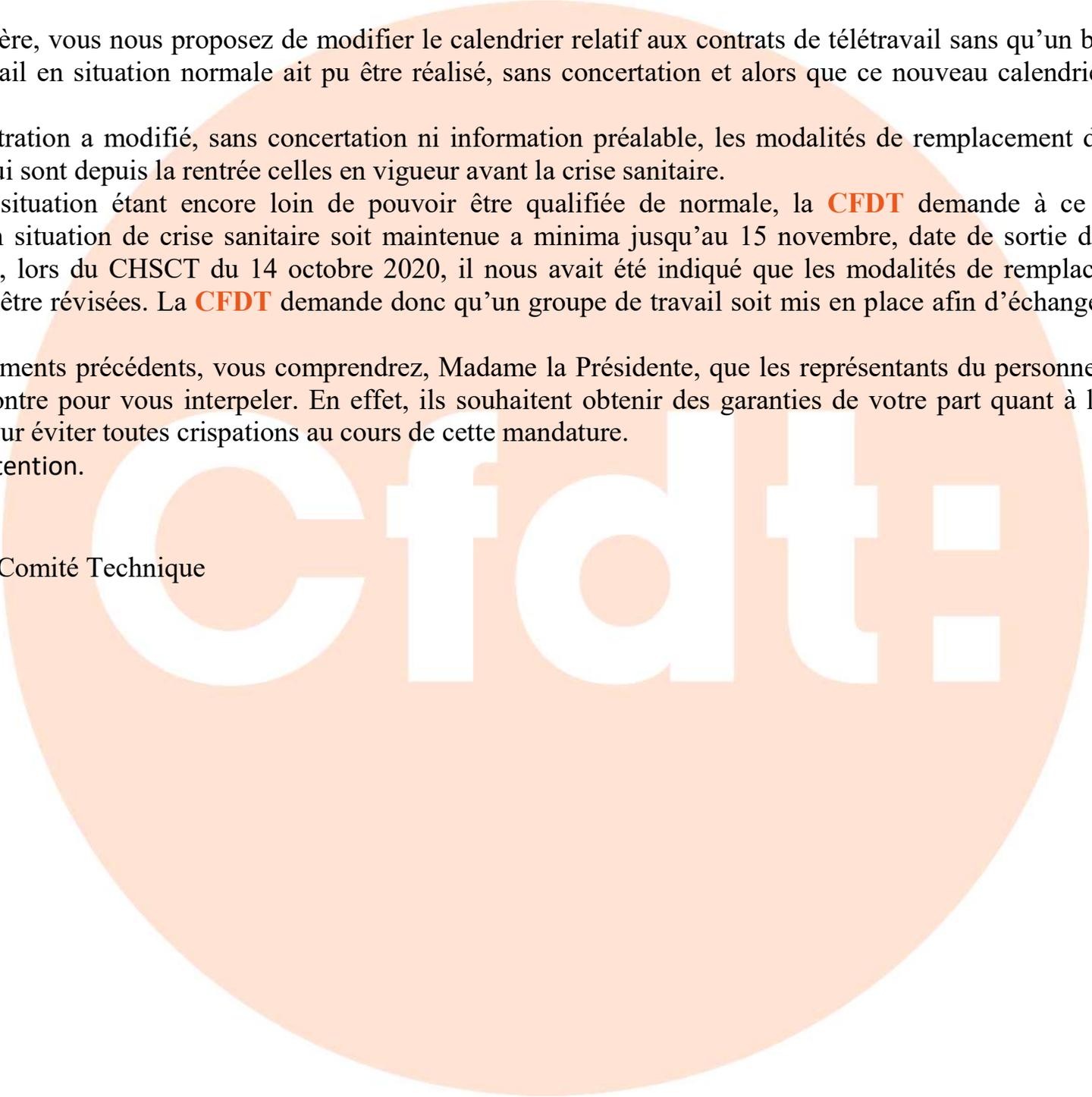
Enfin, l'Administration a modifié, sans concertation ni information préalable, les modalités de remplacement des agents absents dans les lycées, qui sont depuis la rentrée celles en vigueur avant la crise sanitaire.

Sur ce point, la situation étant encore loin de pouvoir être qualifiée de normale, la **CFDT** demande à ce que la règle des remplacements en situation de crise sanitaire soit maintenue a minima jusqu'au 15 novembre, date de sortie de l'état d'urgence sanitaire. De plus, lors du CHSCT du 14 octobre 2020, il nous avait été indiqué que les modalités de remplacement en période normale devaient être révisées. La **CFDT** demande donc qu'un groupe de travail soit mis en place afin d'échanger ensemble sur le sujet.

Au regard des éléments précédents, vous comprendrez, Madame la Présidente, que les représentants du personnel **CFDT** profitent de cette 1<sup>ère</sup> rencontre pour vous interpeler. En effet, ils souhaitent obtenir des garanties de votre part quant à la qualité du futur dialogue social pour éviter toutes crispations au cours de cette mandature.

Merci de votre attention.

Les élus **CFDT** au Comité Technique



cfdt:

Points à l'ordre du jour	Interventions CFDT	Réponses ou éléments de l'Administration	Si vote
<b>Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2020</b>	/	/	<b>POUR</b>
<b>Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2021</b>	Demande de report.	Accordé.	<b>REPORT</b>
<b>Réorganisation au sein du Service des Transports Publics Routiers de l'Orne de la DTPR (avis)</b>	/	/	<b>ABSTENTION</b>
<b>Réorganisation au sein de la Direction Jeunesse et Sport (avis)</b>	/	/	
<b>Réorganisation au sein de la Direction Formation Tout au</b>	/	/	

<b>Long de la Vie (avis)</b>			
<b>Rapport Social Unique (RSU) (avis)</b>	La <b>CFDT</b> alerte sur un délai potentiellement très court (1 mois) pour l'étude du projet de RSU avant passage en Comité technique.	Les indicateurs sont les mêmes aujourd'hui mais devraient évoluer l'an prochain. Le projet de décret vient de paraître. L'objectif est de mettre la base de données plus d'un mois avant à disposition des représentants du personnel.	<b>ABSTENTION</b>
<b>Modification de la grille d'évaluation professionnelle (avis)</b>	La <b>CFDT</b> salue l'avancée que procurent les nouvelles modalités de fixation du délai d'avancement pour les agents absents pour raison de santé sur une longue période.	/	<b>POUR</b>
<b>Charte du temps de travail des sites administratifs : mise à jour suite aux évolutions réglementaires (avis)</b>	La <b>CFDT</b> demande les raisons de la modification des dates de contrat de télétravail. Initialement il avait été souhaité que le début des contrats se fasse après connaissance des emplois du temps des enfants et pour éviter aux collègues des RH une charge de travail trop conséquente (instruction concomitante avec les demandes de temps partiel).	Les encadrants ont demandé à avoir une visibilité globale sur les temps de travail de leurs équipes, à la fois en matière de temps partiel et de télétravail.  Des modifications des contrats de télétravail sont possibles à la marge si les emplois du temps des enfants n'étaient pas connus au moment du dépôt de la demande et posent problème.	<b>ABSTENTION</b>
<b>Charte du temps de travail des lycées : mise à jour suite aux évolutions réglementaires (avis)</b>	La <b>CFDT</b> souhaite que cette charte et sa mise en œuvre fassent l'objet d'une communication spécifique auprès de l'ensemble des proviseurs et gestionnaires, en particulier pour rappeler que les agents des lycées, y compris ceux logés par NAS n'ont aucune astreinte à effectuer.	L'Administration confirme qu'une communication spécifique sera faite à l'attention des proviseurs et des gestionnaires des lycées.	<b>POUR</b>

<p><b>Evolution de l'annexe relative aux autorisations d'absence des membres du conseil d'administration de l'association du personnel et de l'association sportive (avis)</b></p>	/	/	<p><b>POUR</b></p>
<p><b>Jours de fermeture de la Région en 2022</b></p>	/	/	<p><b>POUR</b></p>
<p><b>Mise en place d'astreintes dans la collectivité (avis)</b></p>	<p>La <b>CFDT</b> s'interroge sur la mise en place d'une astreinte pour la DARH et la DECO au regard de leur périmètre d'intervention. Elle demande de limiter les astreintes à de situations et à des interventions absolument nécessaires.</p> <p>La <b>CFDT</b> demande que le CT et le CHSCT soient consultés pour avis sur l'organisation mise en place dans les directions concernées avant toute mise en œuvre.</p>	<p>Il arrive parfois que les services RH soient appelés à intervenir le week-end par exemple pour trouver des remplaçants pour le lundi.</p> <p>L'Administration confirme que le CHST et le CT seront consultés avant la mise en œuvre des astreintes.</p>	<p><b>ABSTENTION</b></p>
<p><b>Mise à jour de la délibération relative au régime indemnitaire</b></p>	<p>La <b>CFDT</b> s'étonne que soit proposée l'alignement des montants d'IFSE pour les techniciens logés par nécessité absolue de service sur ceux des rédacteurs alors que lorsque nous avons demandé l'alignement pour les agents non logés, l'Administration avait refusé.</p>	<p>La même règle a été appliquée pour calculer les montants d'IFSE.</p>	<p><b>ABSTENTION</b></p>

	La <b>CFDT</b> demande si cela anticipe une évolution à venir pour les collègues en matière de logement NAS.		
<b>Renouvellement de la convention FIPHFP (avis)</b>	La <b>CFDT</b> restera particulièrement vigilante sur sa mise en œuvre des objectifs.	/	<b>POUR</b>
<b>Bilan CNAS 2020 (information)</b>	La <b>CFDT</b> souligne qu'il est difficile de se prononcer sur ce bilan au vu de la spécificité de l'année 2020.	/	
<b>Mise en place du forfait de mobilité durable (information)</b>	La <b>CFDT</b> se félicite de la mise en place dès 2021 de ce forfait, qui fait suite à sa demande.	/	
<b>Bilan de la commission d'aides exceptionnelles au titre de l'année 2020 (information)</b>	La <b>CFDT</b> salue le travail, la disponibilité et l'écoute des assistantes sociales.	/	
<b>Crise sanitaire</b>		32 cas pour 100 000 habitants, 84% des Normands sont vaccinés. La Normandie est repassée en vert – Assouplissement du protocole de restauration pour les sites. A partir de septembre mise en place de détecteurs de CO2 dans tous les lycées normands. Les renforts COVID dans les lycées seront maintenus jusqu'aux vacances de Noël.	

✚ Prochaine réunion du Comité Technique : 30 novembre 2021

**cf dt :**